

Compte rendu du CHSCT D 19 du 4 novembre 2020

Le CHSCT débute à 15h en visioconférence, en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de membres de l'administration et des représentants des organisations syndicales. A noter qu'il n'y avait pas de secrétaire général puisque ce dernier a eu une mutation et le prochain sera nommé qu'à partir du 1^{er} décembre.

L'ensemble des organisations syndicales lisent leur déclaration liminaire en rappelant leurs revendications et les questions qui se posent.

M. L'inspecteur d'académie intervient sur les conditions sécuritaires et sanitaires de l'hommage rendu à Samuel Paty. Il salue la qualité de l'hommage rendu et le souci de professionnalisme de chacun, malgré les contraintes. L'hommage ne s'arrête pas au 2 novembre : « cela continue chaque jour, et nous continuons à réfléchir à la suite, notamment l'échéance du 9 décembre. Les conditions ne devaient en rien altérer la qualité de l'hommage. »

L'inspecteur d'académie en profite pour réitérer sa volonté de dialoguer fréquemment avec les représentants des personnels, la logique annoncée n'est pas de restreindre la parole.

Concernant le contexte de la rentrée, et le protocole sanitaire, il indique qu'il sera à l'écoute de nos questions et essaiera d'y apporter des réponses. L'objectif est pour lui de servir au mieux le déroulement de la classe et la vie scolaire.

- 1- Point sur le protocole
- 2- Point vulnérabilité
- 3- Point sur les masques
- 4- Questions diverses

1- Point sur le protocole :

Le premier enjeu est la limitation du brassage, et l'autre point important est le port du masque dès 6 ans. Il existe des dérogations éventuelles au port du masque en cas de situation de handicap ou de préconisations médicales (médecin traitant ou de l'éducation nationale). Face à d'éventuels refus des familles, les circonscriptions prennent les situations en charge pour ne pas exposer les directeurs d'école. Hormis les situations mentionnées plus haut, on ne peut pas tolérer d'autres dérogations.

Nous demandons de renforcer la protection (masques chirurgicaux) des collègues en présence d'enfant non-masqués : cela n'est pas prévu par le protocole nous répondent l'inspecteur d'académie et M. Faugeras. Nous évoquons le cas d'AESH demandant à être muni de gants et de blouse pour gérer les situations de contact rapproché avec une élève. L'AESH en question a été dotée de masques chirurgicaux et de gel, mais pas d'autre matériel pour l'instant.

Nous interrogeons sur la question du non-remplacement en cas d'absence de collègue et du respect des règles de non-brassage. Pour le moment, l'Inspecteur d'académie nous répond que pour le moment il n'y a pas de problème de remplacement du à la suppression des formations mais que si ça arrivait il faudrait réfléchir à assouplir les règles de non-brassage.

Nous rajoutons que la limitation du brassage engendre des difficultés pédagogiques dans les disciplines où du matériel audio, informatique doit être manipulé mais aussi lors de travaux pratiques.

Concernant les déplacements des horaires d'entrée et de sortie de l'école, il est indiqué qu'il faut une entente entre la mairie et l'école, mais si cela se fait c'est sous l'autorité du maire qui doit en informer l'Inspecteur d'Académie.

2- Vulnérabilité :

Il est rappelé que la définition reprend les 11 critères de la FAQ.

Contact :



Boris DUNIAU
Secrétaire départemental
06.85.20.83.40 / 19@unsa-education.org

Pour les personnels qui font partie de cette liste nous demandons si ils sont placés en ASA ou en télétravail, et ce qu'il advient de leurs élèves. L'Inspecteur d'Académie n'a pas prévu de communication dédiée, mais les conditions sanitaires actuelles font que la FAQ est mise à jour régulièrement. Les personnels concernés sont a priori les mêmes que ceux qui l'étaient au printemps. On peut faire télétravailler si cela est possible et sinon, ils seront positionnés en ASA.

3- Masques DIM-Corèle :

Il nous est précisé que les écoles bénéficient d'un remplacement des masques.

4- Questions diverses :

Nous posons la question du télétravail des agents administratifs de la DSDEN, car il semblerait que quasiment tous les agents soient en présentiel, ce qui va à l'encontre des préconisations gouvernementales.

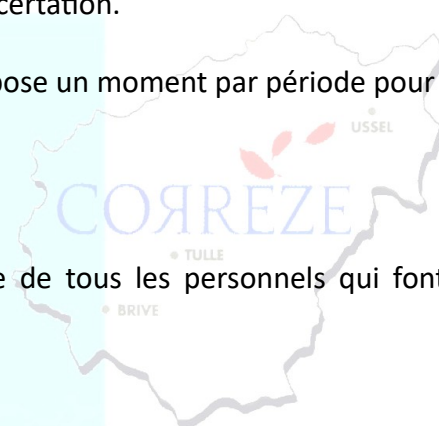
M. l'inspecteur d'académie affirme être actuellement en réflexion concernant la mise en place du télétravail, de façon partielle et adaptée, pour les employés de la DSDEN. Le plan d'organisation de la mise en place du télétravail à la DSDEN sera communiqué aux agents, et il s'engage à une concertation.

Dans le contexte sanitaire et sécuritaire actuel, l'inspecteur d'académie propose un moment par période pour échanger autour de tous les sujets, pour plus de souplesse.

Le CHSCT se termine à 17h.

La Fédération Unsa Education reste plus que jamais mobilisée au service de tous les personnels qui font fonctionner l'école. N'hésitez pas à nous solliciter.

Pour l'UNSA Education,
Christophe Menvielle



UNSA
éducation

Contact :



Boris DUNIAU
Secrétaire départemental
06.85.20.83.40 / 19@unsa-education.org